SPW Agriculture, Ressources naturelles et Environnement

Mise en œuvre de la Directive-cadre sur l'Eau (2000/60/CE)

Cycle de Plans de gestion III - 2022-2027

Fiche de caractérisation de la masse d'eau de surface

OU01R

Ourthe occidentale I

District hydrographique international de la Meuse

V 2.0 - 2022

Données issues des états des lieux 2018/2019 des troisièmes Plans de gestion

Avertissement

Nous vous remercions pour votre intérêt pour les fiches de caractérisation des masses d'eau de surface wallonnes.

Ces fiches sont un support aux troisièmes Plans de gestion relatifs à la Directive-cadre sur l'Eau. Elles sont produites par la Direction des Eaux de Surface du SPWARNE. Toutes questions ou suggestions relatives à leurs contenus peuvent être adressées à « eau@spw.wallonie.be ».

Qualité de l'information - Limitation de responsabilité

Bien que le plus grand soin ait été apporté au développement de ces fiches, le SPW ne peut garantir l'exactitude ni l'exhaustivité de la totalité des informations qu'elles contiennent, dans la mesure où les sources de données et d'informations sont multiples, évolutives et parfois externes.

S'agissant d'informations et de documents qui font l'objet d'une publication officielle, seuls font foi les textes publiés au Moniteur belge.

Tables des matières

1. Caractéristiques générales de la masse d'eau 3

1.1 Généralités 3

1.2 Localisation 3

1.3 Communes associées 4

1.4 Cours d'eau associés 4

1.5 Masses d'eau souterraines associées 4

1.6 Occupation du sol 5

1.7 Utilisation du sol 6

2. Assainissement et épuration 7

2.1 Généralités 7

2.2 Liste des stations d'épuration 7

3. Agriculture 8

3.1 Répartition de la surface agricole utile 8

3.2 Parcelles agricoles 8

3.3 Parcelles forestières 8

3.4 Utilisation de pesticides 8

3.5 Flux N, P et sédiments vers les eaux de surface - EPICgrid 9

4. Industrie 10

4.1 Répartition par secteur industriel 10

4.2 Autres indicateurs 10

4.3 Sites pollués 11

4.4 Obstacles à la circulation des poissons 12

5. Activités récréatives 13

5.1 Répartition par secteur touristique 13

5.2 Charges estimées générées, cumulées par secteur touristique 13

5.3 Zones de baignade 13

5.4 Kayak 13

6. Zones protégées 14

6.1 Zones sensibles et zones vulnérables 14

6.2 Natura 2000, captages etc. 14

7. Inondations 15

7.1 Aléas d'inondations 15

8. Etats et objectifs environnementaux 16

8.1 Points de contrôle 16

8.2 Etat écologique 16

8.3 Etat chimique 16

8.4 Objectifs environnementaux 16

9. Programme de mesures 17

Masse d'eau OU01R **District de la Meuse** **Sous-bassin de l'Ourthe**

1. Caractéristiques générales de la masse d'eau

1.1 Généralités

Nom : Ourthe occidentale I

Type : Rivière

Typologie : Ruisseaux ardennais à pente forte

Tête de bassin

Masse d'eau : **Naturelle**

Il ne s'agit pas d'une masse d'eau frontalière

1.2 Localisation

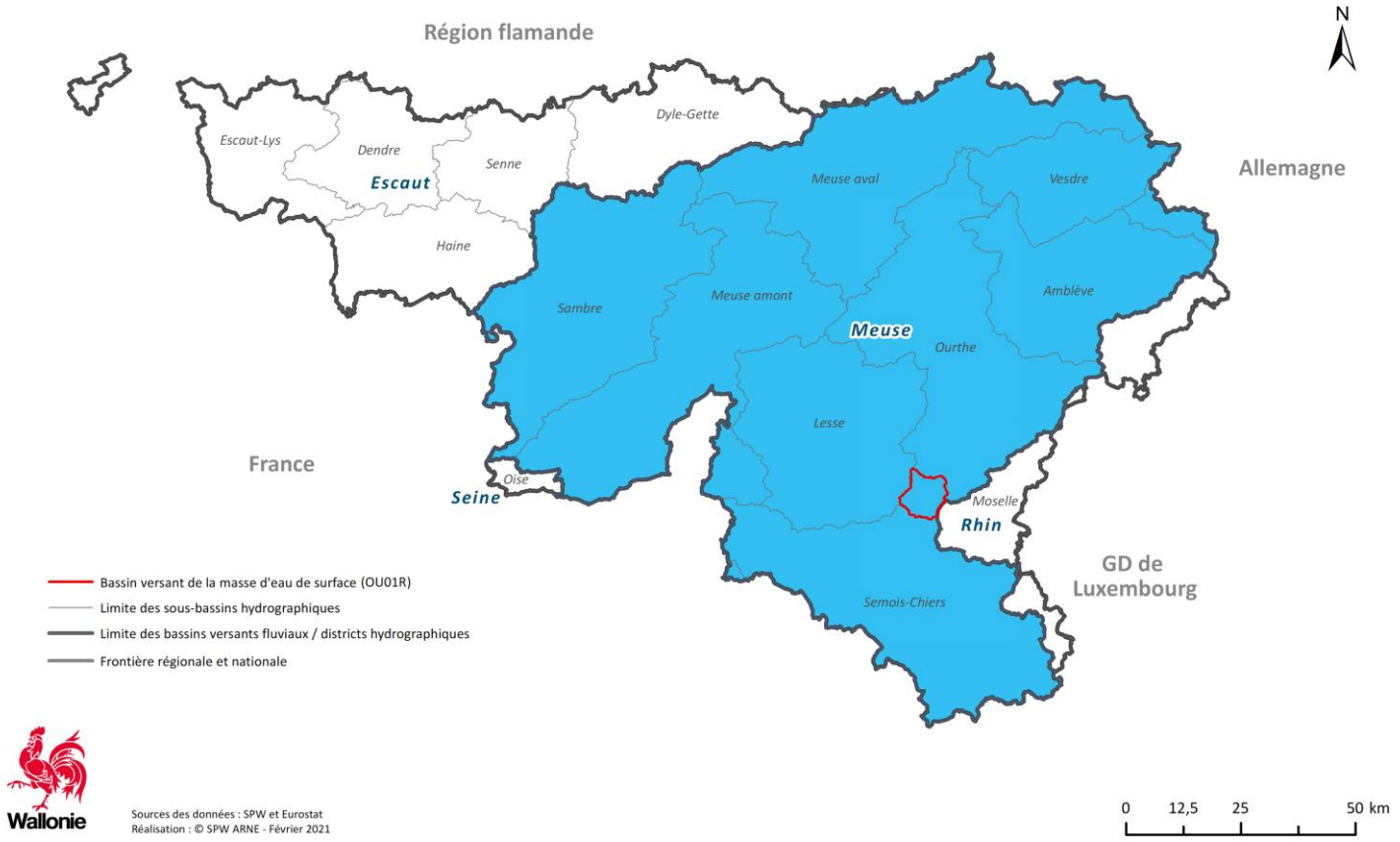

Superficie du bassin versant: 73km² (0.6% du district)

Linéaire de la masse d'eau: 22km

Population totale dans le bassin versant: 2427 habitants (0.1% du district)

Densité de la population dans le bassin versant: 33 habitants/km²

eau.wallonie.be

1.3 Communes associées

Note : seules les communes avec minimum 50 ha de correspondance avec le bassin versant de la masse d'eau sont listées.

Libramont-Chevigny	71.93 km²	100.0%

1.4 Cours d'eau associés

Le bassin versant de cette masse d'eau contient les cours d'eau suivants :

Le Ruisseau de Rifontaine (Code ORI : 600712) depuis son point d'origine jusqu'à la confluence avec le Ruisseau de Freux

Le Ruisseau de Freux (Code ORI : 600691) depuis la confluence avec le Ruisseau de Rifontaine jusqu'à la confluence avec l'Ourthe occidentale

L'Ourthe occidentale (Code ORI : 600200) depuis son point d'origine jusqu'à la confluence avec le Ruisseau de Freux

1.5 Masses d'eau souterraine associées

Note : des masses d'eau souterraine superposées sont des masses d'eau qui se superposent verticalement et dont les aquifères sont séparés par une ou plusieurs couches peu perméables: masse d'eau supérieure et masse d'eau inférieure.
Seules les masses d'eau souterraine ayant un minimum de correspondance de 20ha avec le bassin versant de masse d'eau de surface sont listées.
* : pourcentage cumulé des superficies des masses d'eau souterraine dans le bassin versant de la masse d'eau de surface

Nombre des masses d'eau souterraine, en tout ou en partie, dans le bassin versant de la masse d'eau de surface : 3

Ce chiffre correspond au nombre des parties de masses d'eau souterraine associées au bassin versant de la masse d'eau de surface. Ce nombre exclut néanmoins les masses d'eau souterraines virtuelles BERWE017, BERWM015 et BERWM016 qui peuvent être assimilées à l'absence de masse d'eau souterraine (terrains non aquifères).

Masse d'eau souterraire supérieure	Masse d'eau souterraire inférieure)	% dans le BV*
BERWM100	Grès et schistes du massif ardennais :Lesse, Ourthe, Amblève et Vesdre	99.6%
BERWM103	Grès et schistes du massif ardennais :Semois, Chiers, Houille et Viroin	0.3%

eau.wallonie.be

1.6 Occupation du sol

Note : - Couvert herbacé en rotation dans l'année : cette classe reprend les parcelles combinant un couvert herbacé une partie de l'année et un sol nu temporairement mis à nu. On y retrouve toutes les cultures annuelles, ainsi que les prairies temporaires succédant à une culture annuelle.
- Couvert herbacé toute l'année : cette classe reprend tous les sols recouverts par de la végétation herbacée tout au long de l'année. Cette végétation peut être d'origine naturelle (landes, mégaphorbiaies, tourbières, pelouses naturelles, végétation rudérale recolonisant une friche, une ancienne coupe à blanc, etc.), agricole (prés et prairies non labourés dans la saison) ou artificielle (jardins, terrains de sport, parcs, etc.).

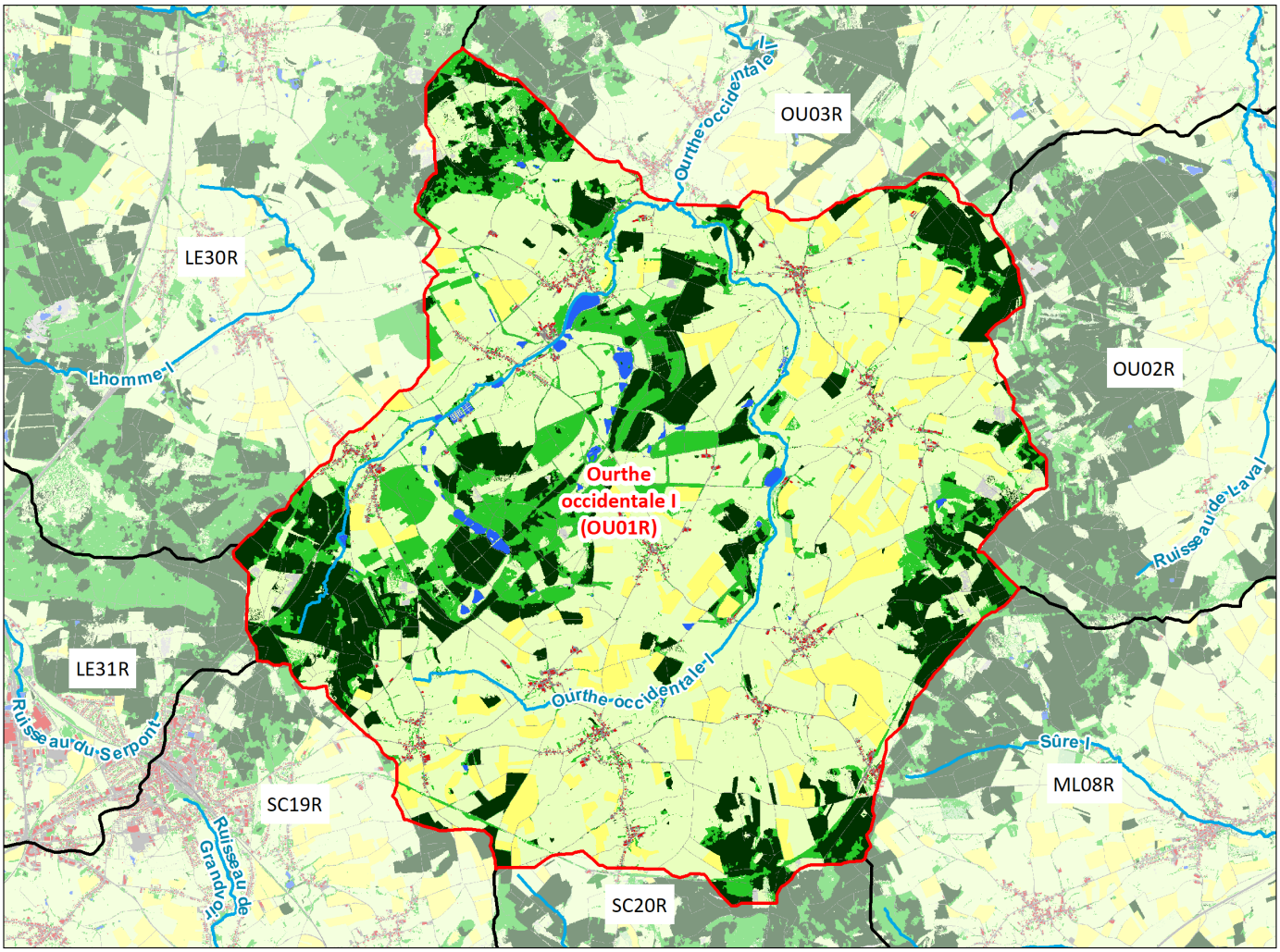

Occupation du sol

Classes avec couvert végétal
- Couvert herbacé en rotation dans l'année
- Couvert herbacé toute l'année
- Feuillus (> 3m)
- Feuillus (≤3m)
- Résineux (> 3m)
- Résineux (≤3m)

Classes sans couvert végétal
- Revêtement artificiel au sol
- Réseau ferroviaire

Constructions artificielles
- Constructions artificielles hors sol
- Serres

Terrains naturels
- Eaux de surface
- Sols nus

N

0 0,5 1 2 km

Wallonie

Sources des données : SPW - UCLouvain/ULB/ISSeP
Réalisation : SPW ARNE - Février 2021

eau.wallonie.be

1.7 Utilisation du sol

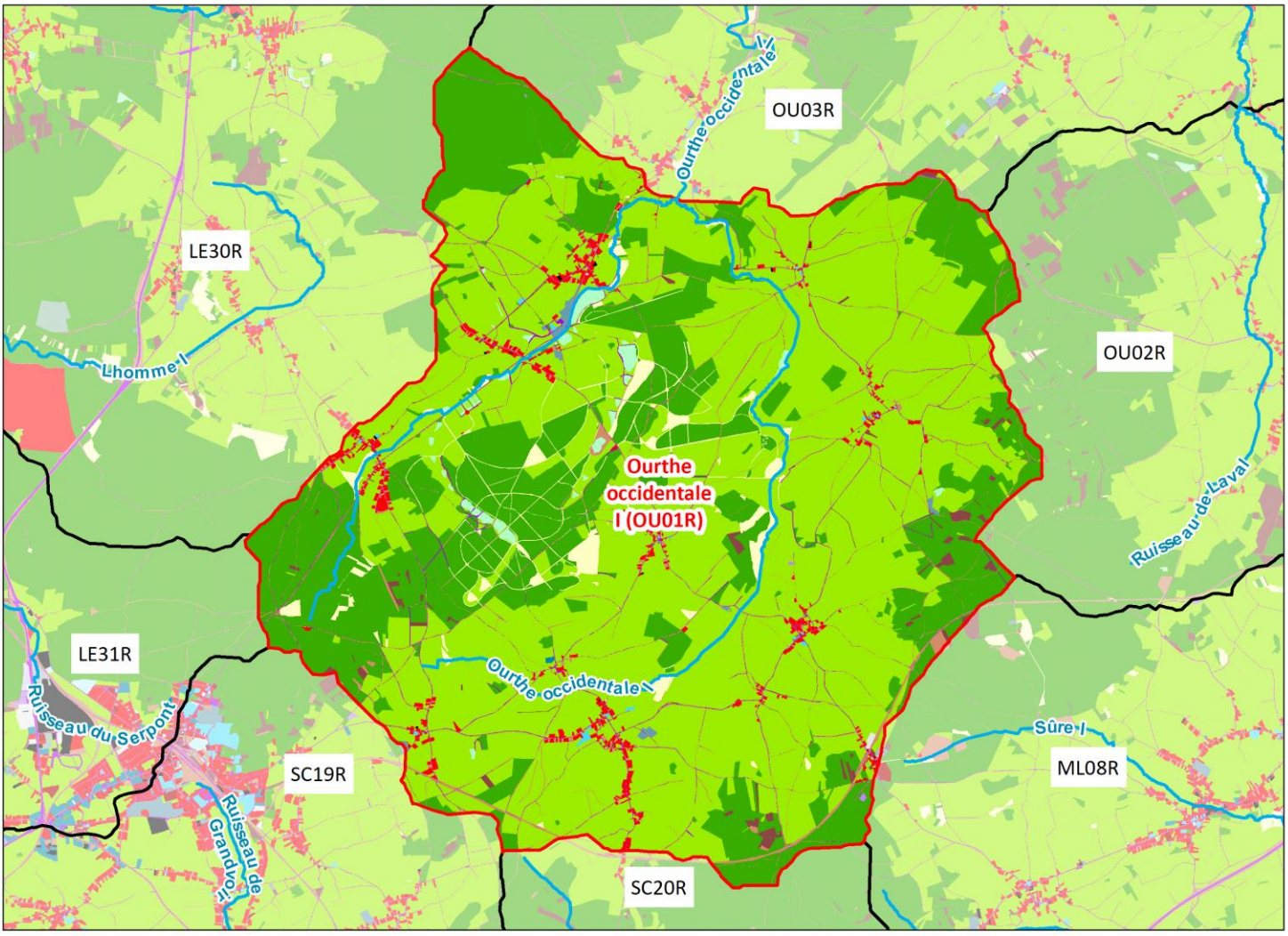

Utilisation du

Production primaire
- Agriculture
- Sylviculture
- Industries extractives
- Aquaculture et pêche

Production secondaire
- Industrie de matières
- Industrie lourde
- Industrie légère
- Production d'énergie
- Production secondaire non définie

Production tertiaire
- Services
- Services financiers, spécialisés et d'information
- Services publics
- Services culturels, de loisirs et récréatifs

Réseau de transport, logistique et réseau d'utilité publique
- Réseaux de transport
- Services logistiques et services d'entreposage
- Réseaux d'utilité publique

Usage
- Usage résidentiel permanent
- Usage résid. avec autres usages compatibles
- Autre usage résidentiel

Zones
- Zones naturelles

Autres
- Zones abandonnées
- Usage inconnu

N

Wallonie

0 0,5 1 2 km

Sources des données : SPW - UCLouvain/ULB/ISSeP
Réalisation : SPW ARNE - Février 2021

eau.wallonie.be

2. Assainissement et épuration

2.1 Généralités

Habitants en assainissement collectif dans le bassin versant: 1903 habitants (78.4%)

Habitants en assainissement autonome dans le bassin versant: 524 habitants (21.6%)

Habitants en assainissement transitoire dans le bassin versant: 0 habitants (0%)

2.2 Liste des stations d'épuration

Nombre total des STEP: 8 Nombre de STEP existantes (et à déclasser): 1 Total de leurs capacités nominales: 540 EH

Légende: C = carbone, N = azote, P = phosphore, EH = équivalent habitant

Code	Statut	Bassin technique	Commune	Gestionnaire	Traitement	Capacité (EH)	EH potentiels épurés
84077/05	A l'étude	SAINTE-MARIE-CHEVIGNY		SPGE		500	354
84077/09	A l'étude	OURT		SPGE		160	110
84077/18	A l'étude	BOUGNIMONT		SPGE		120	117
84077/19	A l'étude	LANEUVILLE		SPGE		150	140
84077/20	A l'étude	SEVISCOURT		SPGE		300	290
84077/21	A l'étude	Wideumont Station		SPGE		0	59
84077/01	Existant	FREUX	Libramont-Chevigny	SPGE	C	540	654
84077/22	Inexistant	REMAGNE		SPGE		113	64

eau.wallonie.be

3. Agriculture

3.1 Répartition de la surface agricole utile

La surface agricole utile (SAU) représente 56% du bassin versant de la masse d'eau.

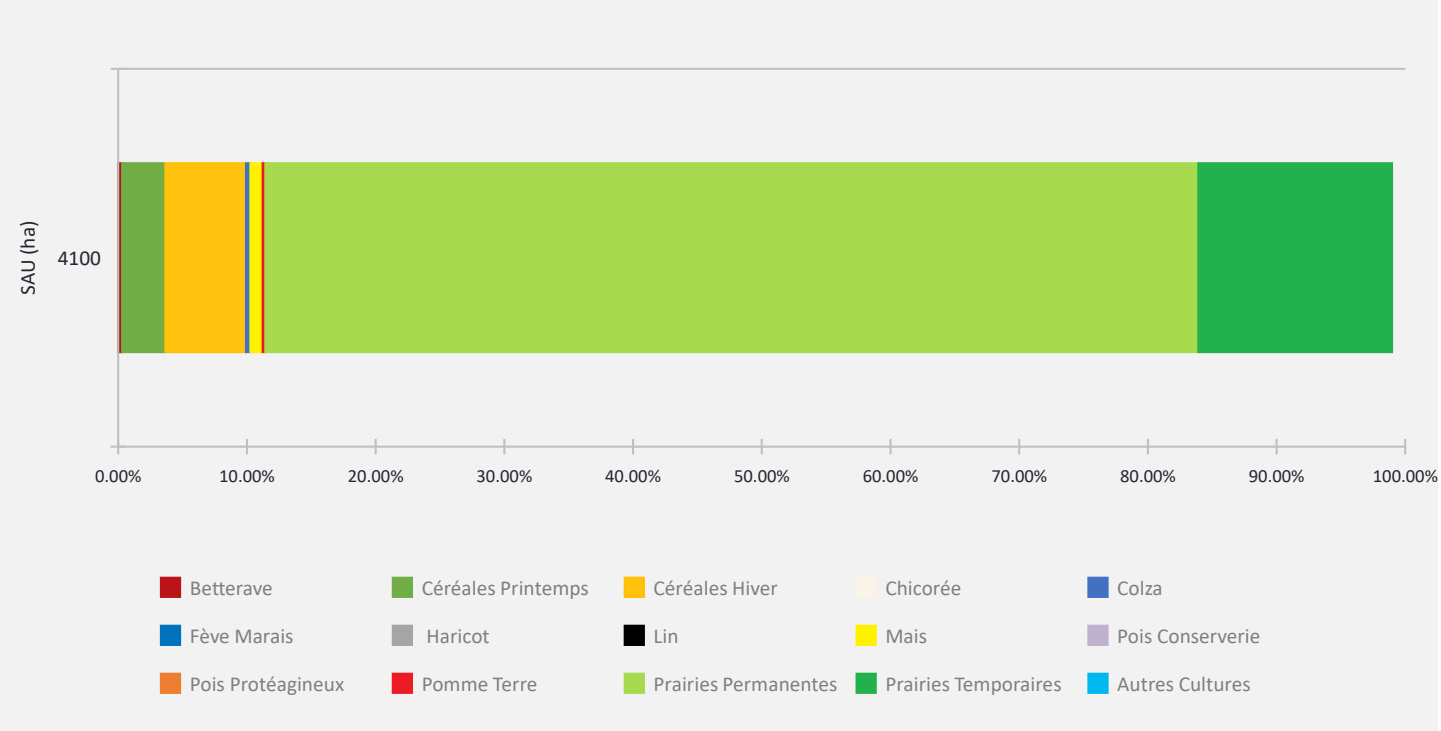

3.2 Parcelles agricoles

Nombre de parcelles	Superficie totale (ha)	Superficie moyenne (ha)	Part certifiée bio (%)
1581	4133.2	2.6	0.22

3.3 Parcelles forestières

Nombre de parcelles	Superficie totale (ha)	Superficie moyenne (ha)
41	218.4	5.3

3.4 Utilisation de pesticides

Note : substances actives de pesticides déclassantes de 2013 à 2018

La quantité de matière active utilisée dans ce bassin versant, par hectare de SAU: 0.36 kg/ha

eau.wallonie.be

3.5 Flux N, P et sédiments vers les eaux de surface - EPICgrid

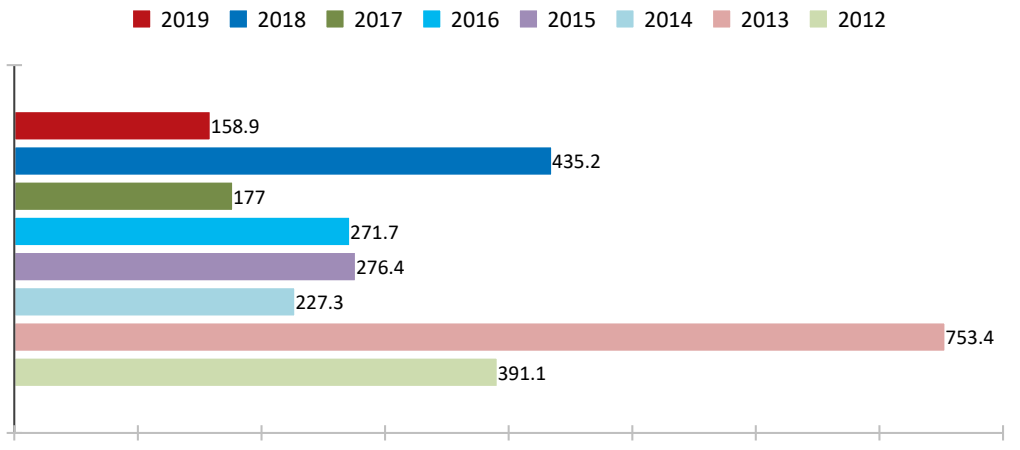

Flux annuel estimé dans la masse d'eau (t/an)

Sédiment

Rendement en sédiment : quantité de sédiments issue de l'érosion des sols d'un bassin versant qui parvient à son exutoire.

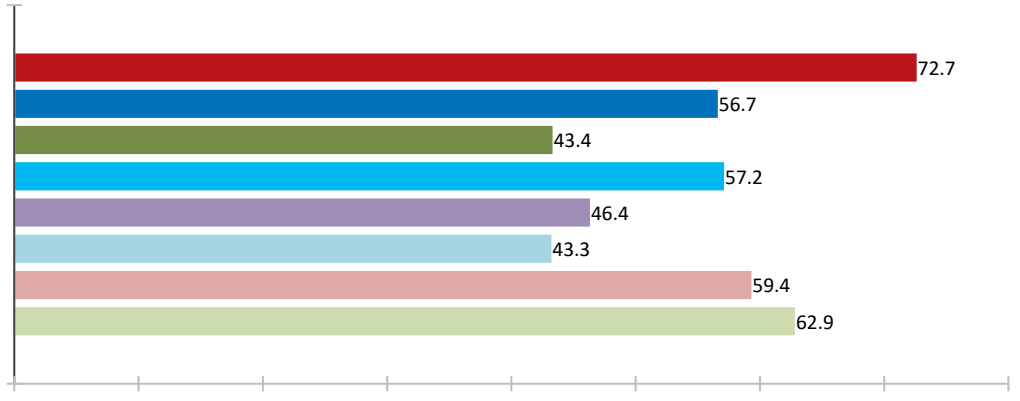

Azote

Azote issu de la zone vadose perdu vers les eaux de surface via le ruissellement direct et les flux

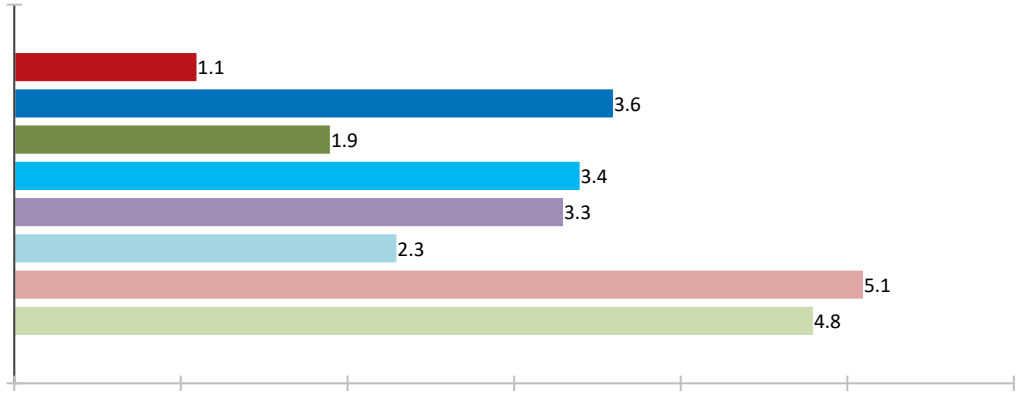

Phosphore

Phosphore perdu vers les eaux de surface par ruissellement et érosion.

eau.wallonie.be

4. Industrie

4.1 Répartition par secteur industriel

Note : les informations ci-après ne concernent que les industries taxées pour leurs rejets industriels et/ou de refroidissement.

Nombre d'établissements, taxés, par secteur

Charges totales générées*

DCO	0 t/an
MES	0 t/an
N total	0 t/an
P total	0 t/an
Métaux totaux	0 kg/a

* pour tous les établissements, reliés ou non à l'égoutage.

4.2 Autres indicateurs

Note : a - centrales privées et publiques présentes dans le bassin versant de la masse d'eau
b - site Seveso ou une partie de la surface du site est située dans le bassin versant de la masse d'eau
c, d, e - l'exploitant de chaque installation qui entreprend une ou plusieurs des activités mentionnées à l'annexe I du règlement E-PRTR qui atteignent les seuils de capacité applicables indiqués dans ladite annexe communique chaque année à son autorité compétente les données relatives à ses émissions dans l'air dans l'eau et dans le sol. Ces données sont ensuite transmises à la commission européenne et publiées sur le portail des émissions industrielles : https://industry.eea.europa.eu * - quantités mesurées, calculées ou estimées, pour les établissements EPRTR

a) Nombre de centrales hydroélectriques: 0

b) Nombre de sites Seveso: 0

c) Nombre d'établissements EPRTR: 0

eau.wallonie.be

4.3 Sites pollués

Note : les données ci-dessus sont à titre indicatif et sont complétées, affinées et mises à jour progressivement l'utilisation de ces données, issues de la BDS et surtout les croisements faits à l'échelle du bassin versant de la masse d'eau de surface ci-dessus, appellent certaines précautions :

- il peut arriver qu'une même parcelle soit référencée dans des dossiers différents: sources différentes
- certaines parcelles peuvent être à cheval sur plus d'une masse d'eau...
- la pollution peut ne concerner qu'une partie de la parcelle...

Parcelles inventoriées en Wallonie au 01/07/2021 à divers stades de gestion de la pollution.

Les parcelles « polluées » ont fait l'objet d'investigations de terrain. Ces investigations de terrain ont donc permis de constater effectivement des dépassements de valeurs réglementaires et donc l'état « pollué » de la parcelle.

Les parcelles « assainies » ont déjà fait l'objet de travaux d'assainissement et/ou mesures de gestion de la pollution permettant de s'assurer de l'absence de menaces graves pour la santé humaine et l'environnement.

Les parcelles « potentiellement polluées » , sont celles qui accueillent ou qui ont accueilli une activité ou une installation susceptible de polluer le sol ou les eaux souterraines... L'enregistrement de la parcelle dans l'inventaire ne constitue qu'une information sur une potentielle pollution.

Ces 3 types de parcelles correspondent à des sites qui ont été répertoriés dans le cadre de la mise en œuvre de la Banque de Données de l'Etat des Sols instaurée par le décret du 1er mars 2018 relatif à la gestion et à l'assainissement des sols. Les pollution des sols considérées dans le cadre de cet inventaire de parcelles sont celles dont les sources de pollution sont identifiables et localisables, par opposition aux phénomènes de pollution diffuse (retombées atmosphériques, pollutions d'origine agricole…).

Pour les parcelles « potentiellement polluées », il peut notamment s'agir :
- d'anciens dépotoirs ;
- d'une fraction des "sites à réaménager" (SAR) ayant historiquement accueilli des activités potentiellement polluantes) ;
- d'anciennes stations-service ou d'une fraction des sites répertoriés dans le cadre du Règlement général pour la protection de l'environnement;
- de sites repris dans le champ d'application de la directive IPPC/IED ou de la directive Seveso ;
- de sites identifiés suite à un vaste travail d'exploitation d'archives historiques par différentes sources.

Catégories à l'inventaire BDS

Pêche : parcelles pour lesquelles des démarches de gestion des sols ont été réalisées ou sont à prévoir (Art. 12 §2 et 3 du Décret)

Lavande : parcelles concernées par des informations de nature strictement indicative ne menant à aucune obligation (Art. 12 §4 du Décret)

Catégorie	Nombre de parcelles dans le district	Superficie globale des parcelles (ha)
Lavande	20313	6392.7
Pêche	29446	24414.5

Catégorie	Statut	Nombre de parcelles dans la masse d'eau	Superficie globale des parcelles (ha)
Lavande	Potentiellement pollué	4	32.0
Pêche	Non pollué	4	0.5
Pêche	Potentiellement pollué	5	1.9

eau.wallonie.be

4.4 Obstacles à la circulation des poissons

Masse d'eau non concernée.

eau.wallonie.be

5. Activités récréatives

5.1 Répartition par secteur touristique

Note : "non autorisé" = site ou activité touristique non autorisé par le CGT à utiliser l'appellation protégée "Attraction touristique".

Nombre total des établissements: 13 Total des EH générés: 105 0.1% des EH générés dans le district

EH estimés épurés:: 31%

Type	Statut	Nombre	EH estimés générés	EH estimés épurés
Terroir	**Autorisé**	7	49	25
Terroir	Non autorisé	6	56	8

5.2 Charges estimées générées, cumulées par secteur touristique

Part de charge générée cumulée par type d'activité

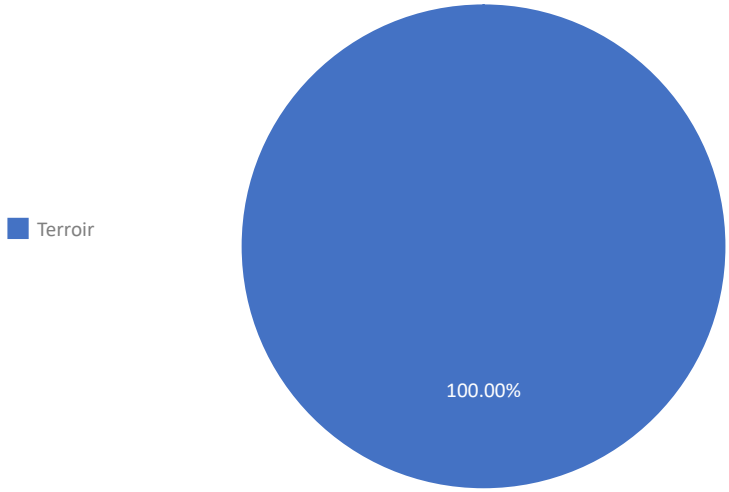

Charges totales estimées pour le "tourisme"

	Générées	Rejetées*	
MES	7.6	5.8	kg/j
DBO	5.7	4.3	kg/j
DCo	12.6	9.7	kg/j
N total	1.2	1.1	kg/j
P total	0.2	0.2	kg/j
Eau	18.9		m3/j

* charges estimées arrivant en eau de surface directement ou après épuration en STEP

5.3 Zones de baignade

Note : les eaux de baignade de Wallonie doivent répondre aux objectifs de la directive européenne 2006/7/CE sur la qualité des eaux de baignade (pour des informations détaillées, visitez le site : http://environnement.wallonie.be/baignade).

Aucune zone de baignade n'est désignée dans le bassin versant de cette masse d'eau.

5.4 Kayak

Aucune activité Kayak n'est enregistrée dans cette masse d'eau.

eau.wallonie.be

6. Zones protégées

6.1 Zones sensibles et zones vulnérables

Tout le bassin versant de la masse d'eau est en zone sensible en termes de nutriments (azote et phosphore).

Pourcentage du bassin versant de la masse d'eau en zone vulnérable (nitrates d'origine agricole): 0%

6.2 Natura 2000, captages etc.

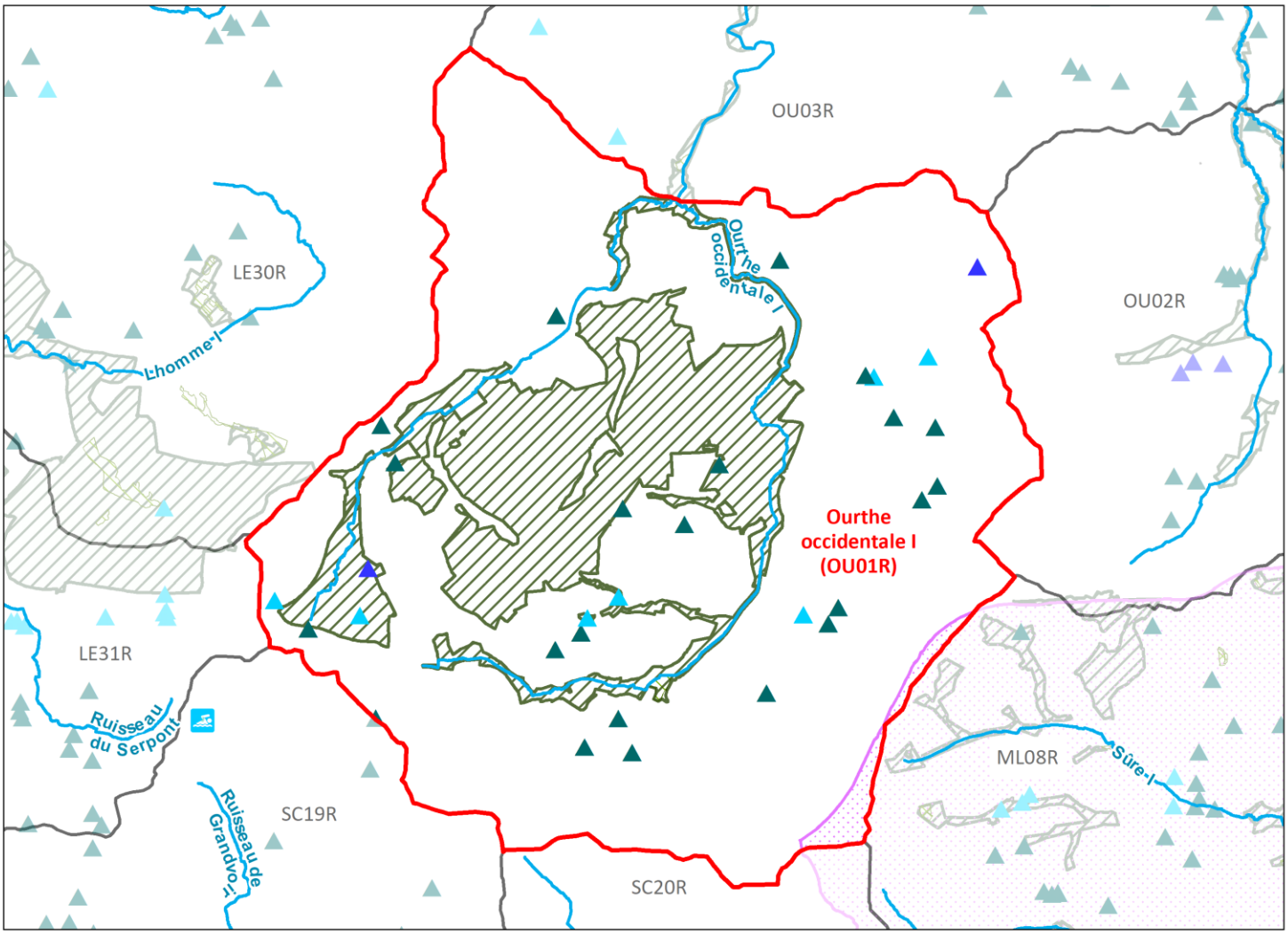

Zones de protection et sites de contrôle

- Réserve naturelle domaniale (1)
- Site RAMSAR (1)

Natura 2000

- Périmètres de site Natura 2000 (2)

Captages en eaux souterraines

- Captages pour lesquels il existe une zone de prévention arrêtée (2)
- Captages pour lesquels il existe une zone de prévention forfaitaire (7)
- Captages pour lesquels il n'existe pas de zone de prévention (23)

0 0,5 1 2 km

N

Wallonie

Sources des données : SPW
Réalisation : SPW ARNE - Février 2021

eau.wallonie.be

7. Inondations

7.1 Aléas d'inondations

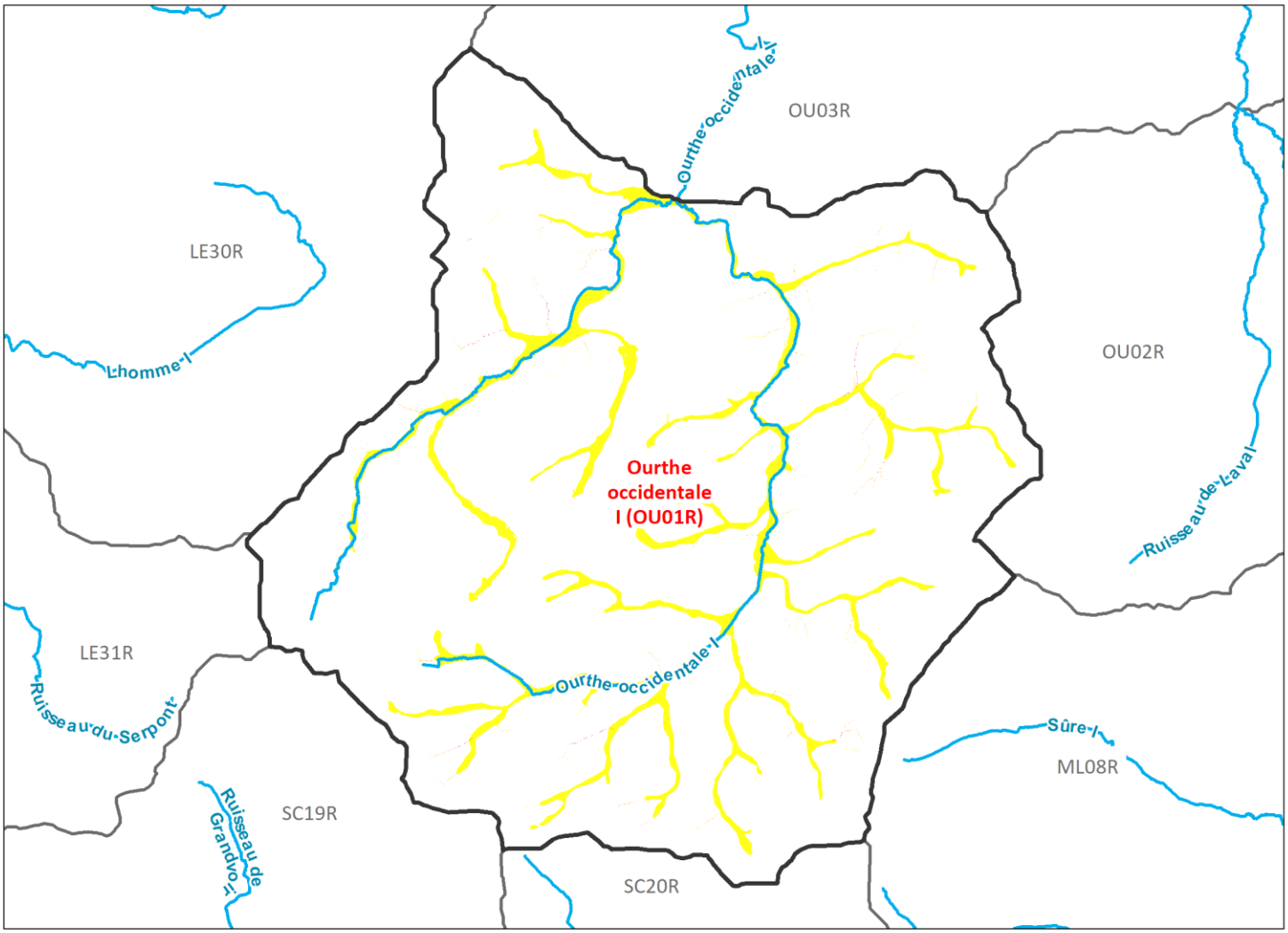

Aléa d'inondation par débordement et ruissellement (2020)

- Aléa faible
- Aléa moyen
- Aléa élevé

N

0 0,5 1 2 km

Sources des données : SPW
Réalisation : SPW ARNE - Février 2021

Wallonie

eau.wallonie.be

8. Etats et objectifs environnementaux

8.1 Points de contrôle

Type de contrôle (PG3)	Utilité de la station
Opérationnel	État de la masse d'eau

L'analyse des données des réseaux de suivi de la qualité des eaux de surface a permis d'établir l'état de la masse d'eau comme suit :

8.2 Etat écologique

	PG1 (2009-2015)	PG2 (2016-2021)	PG3 (2022-2027)
Etat écologique	*Bon*	Moyen	Bon
Qualité biologique		Moyen	Bon
Qualité physico-chimique			
Paramètres généraux		Bon	Bon
Polluants spécifiques		Non déterminé	Bon
		Paramètres déclassants Diatomées; Macrophytes	Paramètres déclassants
Qualité hydromorpho.		Bon	Bon

8.3 Etat chimique

	PG1 (2009-2015)	PG2 (2016-2021)	PG3 (2022-2027)
Etat chimique	*Bon*		
Qualité hors PBT		Bon	Bon
Qualité avec PBT		Pas bon	Pas Bon
		Paramètres déclassants PBT ubiquistes : mercure (biote)	Paramètres déclassants PBT ubiquistes : Mercure (Biote), PBDE (Biote)

Légende:

PBT : substances persistantes, bio-accumulatives, toxiques et ubiquistes
Non déterminé : données actuellement insuffiisantes pour déterminer l'état
Non pertinent : les paramètres biologiques ne s'appliquent pas à cette masse d'eau
Bon : état évalué à partir de données anciennes. L'état de ces masses d'eau sera réévalué sur base des campagnes d'échantillonnages à venir.*
- : inconnu

8.4 Objectifs environnementaux

	PG1 (2009-2015)	PG2 (2016-2021)	PG3 (2022-2027)
Objectif écologique		Bon état 2015	Bon état atteint
Objectif chimique hors PBT		Dérogation Technique	Bon état atteint
Objectif chimique avec PBT		Dérogation Technique	Dérogation Technique

eau.wallonie.be

9. Programme de mesures

Note : sont détaillées ici uniquement les mesures appliquées spécifiquement à l'échelle "masse d'eau". Pour les mesures appliquées à l'échelle de la région wallone (RW)*, voir le programme des mesures des 3èmes Plans de gestion.

Légende "types de mesures"	
Codes	Libellé : type mesure
ACQE	Action concrète sur la qualité de l'eau
BGA	Bonne gouvernance administrative
BP	Bonnes pratiques
CCC	Contrats et conventions cadres
CONT	Contrôle
EIR	Etudes, Inventaires Registres
IF	Instrument financier
IRL	Instrument réglementaire et législatif
SAF	Sensibilisation, animation, formation
RC	Récupération des coûts

* Liste des mesures applicables à l'échelle RW

PG3_8_03	PG3_23_03	PG3_34_03
PG3_9_03	PG3_24_03	PG3_36_03
PG3_12_03	PG3_25_03	PG3_37_03
PG3_13_03	PG3_26_03	PG3_40_03
PG3_16_03	PG3_27_03	PG3_42_03
PG3_18_03	PG3_28_03	PG3_43_03
PG3_19.2_03	PG3_29_03	PG3_44_03
PG3_20_03	PG3_30_03	PG3_45_03
PG3_21_03	PG3_32_03	PG3_46_03
PG3_22_03	PG3_33_03	PG3_47_03

mesure de base — mesure complémentaire

Echelle Masse d'eau

Ne s'applique dans cette masse d'eau que les mesures préconisées à l'échelle globale de la région wallonne.

eau.wallonie.be

SPW Agriculture, Ressources naturelles et Environnement

Les sincères remerciements sont adressés
à l'attention de toutes celles et ceux qui ont participé
de près ou de loin à la réalisation de ces fiches

Reproduction et diffusion

La reproduction et la diffusion de ce document ou de parties de celui-ci sont
autorisées à condition de faire mention de la source sous la forme suivante :
Département de l'Environnement et de l'Eau | Fiches de caractérisation des masses d'eau de surface - SPW-Arne-DEE.

eau.wallonie.be

Service public de Wallonie : 1718